SUBVENTION COMPOSTEUR !

Sur les 40 communes du SIRTOMRA
30 € dans la limite des frais engagés

ENVOYER :

- *La <u>facture</u> faisant figurer le prix du composteur*
- *Un <u>justificatif de domicile</u>*
- *Un <u>relevé d'identité postale ou bancaire</u> (paiement par mandat administratif)*

SIRTOMRA
Mairie annexe
3 Place de l'église
45170 NEUVILLE AUX BOIS
Tél/Fax : 02.38.91.58.95
sirtomra@wanadoo.fr